COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 AOUT 2022 - 19H00

<u>Présents</u>: MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FALKENAU Carole, JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amel, ROSSIGNOL Alexis.

<u>Absents excusés</u>: M. Thierry MEUNIER (procuration à M. MASSON), Mme Raquel FERREIRA (procuration à M. ROSSIGNOL)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE
- TRAVAUX
- PROJETS
- AFFAIRES FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES
- PERSONNEL
- AFFAIRES SCOLAIRES
- AFFAIRES FONCIERES
- ASSOCIATIONS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du 05 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire informe l'assemblée du décès le 14 juillet 2022 de Mme Odette DIDIER, employée municipale à l'école des Ancizes et adresse au nom du Conseil municipal et des employés communaux ses sincères condoléances à sa famille.

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE:

N° mandat	ORGANISME	OBJET	MONTANT
427	PGDIS	Fournitures scolaires école maternelle	1 002.36 €
433	AC2S	Chaudière école maternelle	20 426.28 €
434	VACHER	Pneu et jante tondeuse	407.38 €
435	PROXIEL	Bâche	1 227.98 €
460	AI-PC	Ordinateur portable	1 205.80 €
474	Combrailles Sioule et Morge	Fonds de concours voirie	48 531.41 €
475	Tournobois	Acompte travaux école maternelle	15 000.00 €
508	Combrailles Poids Lourds	Réparation camion	5 020.54 €

TRAVAUX:

Travaux école maternelle :

<u>Point sur l'avancement des travaux de la phase 2</u> : le changement des menuiseries extérieures en alu des deux classes a été réalisé cet été par l'entreprise Tournobois.

De même, dans la pièce centrale un grand placard de rangement a été installé en supprimant les protections dont les verres étaient vieillissants.

Aux prochaines vacances scolaires, l'entreprise Tournobois devrait installer les baies à l'entrée du bâtiment et de la cantine côté route.

Travaux ERP et places PMR:

Les permis de construire ont été déposés pour l'accès à l'église de Comps et la place PMR, la cabane de chasse (installation d'un bâtiment de type modulaire que la Mairie a acheté au printemps 2022), le camping pour le bâtiment d'accueil avec place PMR, sanitaires du haut et sanitaires PMR et l'accès au chalet.

PROJETS:

Mairie:

Point d'avancement pour les travaux de la future mairie. Il a été mis en place la protection du chantier et du trottoir pendant l'été. Au cours des vacances, l'entreprise de désamiantage a traité les points relevés par le cabinet. Les travaux de dépose de la toiture ont commencé avec l'entreprise Tournobois et devraient se poursuivre avec l'entreprise Pradier par l'installation de la grue puis le commencement du gros-œuvre.

Maison de santé :

<u>Point d'avancement des travaux de la maison de santé.</u> L'appel d'offres pour les entreprises s'est déroulé du 29 juillet au 29 août à 12h00.

La commission d'appel d'offres se réunira la semaine prochaine pour l'ouverture des plis avec un point sur les pièces administratives des entreprises avant analyse de chaque lot. Le Maire indique au Conseil que l'Agence Régionale de Santé a validé l'agrément de la maison de santé pour son futur fonctionnement avec deux médecins. Le dossier de demande de subvention FEADER est désormais complet. L'acte d'acquisition du terrain à l'EPF-SMAF a été signé. Le terrain a été débroussaillé par les agents techniques de la commune.

Gendarmerie:

Avancement du dossier de la réhabilitation de la brigade de gendarmerie et des logements attenants des gendarmes. Le dossier d'Avant-Projet Définitif et l'estimatif de travaux ont été finalisés par le Cabinet d'architectes et le bureau d'études.

Le dossier a été transmis aux services administratifs de la Gendarmerie de Clermont-Ferrand et la Mairie est en attente de leur réponse.

La subvention sollicitée du DSIL a été accordée pour un montant de 165 000 €. La consultation des entreprises aura lieu à l'automne afin d'échelonner les travaux sur la commune en 2023.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES:

Décision modificative n° 1:

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

BUD	GET PRINCIPAL			
Fonctionnement - Dépenses				
- Article o22 dépenses imprévues	- 5 000 €			
- Article 6745 subvention aux personnes de droit privé		+ 5 000 €		

Maisons fleuries 2022:

Le Maire propose d'attribuer les prix du concours des « Maisons fleuries 2022 » suivant le classement par points dressé par le jury. Pour l'année 2022, 12 visites ont été effectuées et notées par le jury composé des élus de la commune. Il propose de définir les prix des Maisons Fleuries 2022 selon le nombre de points pour un montant total de 620 € et d'attribuer les prix comme suit : 65 € aux 4 premiers et 45 € aux suivants. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à procéder au règlement des prix en bons d'achats, à valoir chez la fleuriste « Emily's - ESTEVE Emilie » aux Ancizes-Comps, pour une validité de 6 mois.

Adhésion à l'ADIT 63 pour le RGPD :

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme propose aux communes la prise en charge d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé par l'intermédiaire de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT 63).

N'ayant pas encore désigné un délégué dans le cadre de RGPD, la Commune souhaite se mettre en conformité avec les textes et adhérer à ce service. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Soutien au SAMU:

Le Maire informe le Conseil municipal que le SAMU a décidé de réaliser « SAMU Magazine » une revue d'informations consacrée à l'ensemble des missions du SAMU afin de mettre à l'honneur ses actions, son fonctionnement, ses services et son personnel. Le SAMU a sollicité la commune pour une présence publicitaire, qui constituerait un soutien pour la mise en œuvre de cette édition. La commune bénéficiera d'une insertion dans le prochain magazine au prix de 1 560 € TTC. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Nomination d'un correspondant incendie et secours :

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux, chargé des questions de sécurité civile, désigné par le maire au sein du conseil municipal parmi les adjoints ou les conseillers municipaux. Le Maire propose : M. Ludovic BERNARDIN. Le Conseil Municipal prend acte de cette nomination.

AFFAIRES FONCIERES:

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les propriétés suivantes :

- AN 611 d'une superficie de 1 364 m² au prix de 16 000 €,
- AR 181 d'une superficie de 50 m² avec grange au prix de 10 000 €.

Acquisition d'une parcelle de terrain AL 360 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la cession de la voie communale Allée ses Sapins à Eramet Holding Alliages en 2021. Afin de désenclaver les parcelles de terrain riveraines des Cités Croix-Mallet, la société Eramet Holding Alliages propose de céder à la commune la parcelle AL 360 d'une superficie de 1 547 m² et la parcelle AL 360 représentant l'emprise de l'abribus, le tout au prix de 50 € avec les frais notariés à la charge de la commune. Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES:

Contrat d'apprentissage :

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité moins une abstention M. Philippe Jouberton, pour recruter une apprentie à l'école maternelle pour l'année scolaire 2022-2023 dans le cadre d'une formation au CAP d'Accompagnant Educatif Petite Enfance. Les frais de formation au LEAP d'Ennezat étant pris en charge en quasi-totalité par le CNFPT. Reste à la charge de la commune la rémunération de l'apprentie.

Approbation du règlement intérieur de la garderie de l'école pour l'année scolaire 2022-2023 :

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de la garderie, applicable aux usagers de l'école primaire à compter du 1er septembre 2022. Les horaires

d'ouverture du matin seront uniformisés pour l'école maternelle et l'école élémentaire à 7h15. Le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement avec 15 voix pour, 1 voix contre Mme Carole FALKENAU et 2 abstentions Mmes Isabelle THAUVIN et Amel EL MANDILI.

Projet SCOLAEé:

La Commune a été retenue par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour la réhabilitation sur le volet thermique de l'école élémentaire dans le cadre du projet SCOLAEé. Une réunion concernant le futur projet aura lieu le mercredi 14 septembre à 9h00 à Clermont-Ferrand. Un atelier de travail est prévu avec la participation d'une équipe de représentants de la Mairie, élus, agents, équipe enseignante, parents d'élèves, etc...

Divers:

Un achat de tables et de chaises a été effectué pour l'école maternelle. Le plan Bibliothèque est repoussé à 2023 par l'inspection de l'Académie.

ASSAINISSEMENT:

Orages de grêle et stations :

Le Maire souhaite faire un point sur les orages de grêle de juin et août dernier. Il indique les dégâts survenus sur l'ensemble des stations de la commune.

Il a été relevé par l'Adjoint et les techniciens de Sioule et Morge un certain nombre de dégradations dues à la grêle : sondes, tuyaux, etc...

ASSOCIATIONS:

Association de pétanque :

Le Maire rappelle au Conseil municipal les sollicitations de l'association Le Palet Ancizois à la Commune pour disposer de terrains de pétanque adéquats pour accueillir des championnats. Cette demande avait déjà été actée par le Conseil.

Les premiers travaux ont été réalisés avec la création d'une plateforme à l'arrière du bâtiment du stade municipal. Dans un souci d'optimisation et d'économie, le remblai employé provient du chantier de terrassement sur le terrain du futur Ehpad. Les membres de l'association de pétanque délimiteront leurs terrains et se chargeront de l'entretien.

Forum des associations :

Le forum des associations aura lieu le samedi 03 septembre prochain sur la commune de St Georges avec la participation des associations des 3 communes : Saint-Georges de Mons, Queuille et Les Ancizes-Comps. Les années suivantes, cette journée associative sera organisée à tour de rôle dans les 2 autres communes et permettra ainsi la participation d'un plus grand nombre d'associations locales.

COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS :

Convention d'aménagement des RD en traverse d'agglomération :

Le Maire présente au Conseil municipal l'avenant n° 1 à la convention tripartite du 13 mars 2020 signée entre la Commune, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge, concernant l'aménagement, la maintenance et l'entretien du réseau routier départemental en traverse d'agglomération. Cet avenant a pour objet de prendre en compte une nouvelle opération d'aménagement de traverse sur la Route Départementale 62 avec un giratoire au carrefour de la rue de la Brousse. La Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge assure la maîtrise d'ouvrage et finance avec la commune la totalité des prestations estimées à 297 000 € HT, avec participation du Conseil Départemental à hauteur de 95 000 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n° 1.

SMADC:

Le Maire informe le Conseil municipal de la prochaine signature de la convention d'occupation des locaux par l'OTC, suite au vote du 05 juillet dernier.

Modification des statuts du Syndicat Mixte de Sioule et Morge :

Le Maire expose que lors de sa réunion du 25 juin 2022, le Comité Syndical du Syndicat de Sioule et Morge a approuvé un projet de modification de ses statuts concernant les

limites de la compétence « eaux pluviales », les habilitations du Syndicat en matière de prestations de services. Le Conseil Municipal doit se prononcer : approbation à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES:

- Arrivée du nouveau médecin Etienne Rambaud le 29 août au cabinet médical situé au 37 avenue du Plan d'Eau
- Repas des ainés organisé par le CCAS le 11 septembre au Foyer rural
- SIRB : bonne saison estivale avec le nouveau gérant Vacancéole
- Marchés de producteurs avec AlternaComb le 10 septembre Place du Marché
- Convention d'occupation du local de la Viouze avec la Maison de la Solidarité et la Communauté de Communes CSM
- EDF difficultés de fourniture d'électricité et éclairage public (Jacques Moreaux) :

Une discussion s'engage sur l'éclairage public avec les baisses d'intensités et coupures à envisager dans le cadre des économies d'énergie, à suivre.

- Arrosage du stade et des fleurs pendant la sécheresse (Jacques Moreaux) :

La Commune respecte le plan de vigilance requis par la Préfecture, l'arrosage s'est effectué avec les réserves de l'eau d'un puits et selon des horaires adaptés. Pour rappel, la Commune des Ancizes-Comps (bassin de la Sioule) est depuis fin juin 2022 placée au niveau vigilance sur l'échelle de l'état de la ressource en eau et non pas en niveaux supérieurs « alerte » ou « crise » comme d'autres communes. L'arrosage est donc toléré selon certains critères.

- Chauffage des vestiaires du stade et du Foyer rural (Rémy Lamyrand)
- Marché de Noël le 17 décembre au Foyer rural (Isabelle Thauvin)
- EHPAD Ancizes et dysfonctionnements (Amel El Mandili) : ils sont liés à la vétusté grandissante au fil des années. Le nouvel Ehpad dont le chantier est lancé, est un réel besoin.
- Possibilité de mariage à la salle de Comps (Amel El Mandili) : une seule salle communale doit être déclarée comme salle des mariages et il s'agit de la Maison des Jeunes. Pour information, une salle des mariages est prévue dans la nouvelle mairie.
- Réunion sur le déploiement du THD, haut débit, fibre le 07 septembre (Philippe Jouberton)

- Problème d'installation de la fibre chez les particuliers (Isabelle Thauvin)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.